

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Séance du 30 mai 2021**

Le 30 mai 2021 à 9h30 à la mairie de Borne.

Date de convocation : 24 mai 2021. Conseillers en exercice : 7. Présents ou représentés : 5.

Conseillers présents : Champel Thierry, Gleyze André, Michel Yves, Tailland Thierry. Gleyze Jeannine

Absents excusés : Perrin Jean-Michel, Laborde Josette. Secrétaire de séance : Michel Yves

Pour : 5                      Contre : 0

Abstention : 0

**Objet : Mission architecte pour les travaux sur le bâtiment de la mairie.**

Le Maire indique que pour mener à bien les travaux sur le bâtiment de la mairie et compte tenu de la complexité du projet, il convient d'étendre la mission de l'architecte, outre la mission permis de construire et la mission plans d'exécution et descriptif quantitatif, à la mission suivi de chantier clos et couvert et suivi de chantier second œuvre. Le montant total estimé est de 16080.00€ H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **décide** :

- **De confier au cabinet TAM TAM architecture :**
  - 1. la mission permis de construire,**
  - 2. la mission plan d'exécution et descriptif quantitatif,**
  - 3. la mission suivi de chantier.**
- **Toutes ces missions étant estimées à ce jour à 16080.00€**
- **De charger le Maire de signer au nom de la commune les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré à Borne le 30 mai 2021.

Pour extrait conforme, le Maire, Thierry Champel